



FICHE DE D'INSCRIPTION AUX COURS HEBDOMADAIRES 25-26

Carte de cours

Nom : Prénom :
Email :
Année de Naissance: Téléphone :
Adresse :
Code Postal : Ville : Profession :
Personne à prévenir en cas de problème / Représentant légal pour les mineurs : Nom :
Téléphone :

1 - JE COCHE LE(S) COURS CHOISI(S)

2 - J'INDIQUE LE NOMBRE DE COURS QUE JE SOUHAITE ACHETER

3 - JE MULTIPLIE PAR LE TARIF A L'UNITE POUR AVOIR LE TOTAL

		Lieux	Durée	Nb de cours	Entre 10 et 14 cours	Entre 15 et 20 cours
Cours sans musiciens live						
	Afro Fusion - débutant	CCO	1h30		x 15 € : €	x 14 € : €
	Afro Fusion - intermédiaire	CCO	1h30		x 15 € : €	x 14 € : €
	Afro Fusion - Focus freestyle	CCO	1h30		x 15 € : €	x 14 € : €
	Hip Hop - débutants	J. Zay	1h30		x 15 € : €	x 14 € : €
	Hip Hop – Focus freestyle	J. Zay	1h30		x 15 € : €	x 14 € : €
	Krump - tous niveaux	J. Zay	2h		x 17 € : €	x 16 € : €
Cours accompagnés par des musiciens live						
	Danses de Guinée - débutant	Echappées Belles	1h30		x 15 € : €	x 14 € : €
	Sabar - Tous niveaux	CCO	1h30		x 15 € : €	x 14 € : €
	Danses de Guinée - inter-avancé	Echappées Belles	1h45		x 17 € : €	x 16 € : €
	Sabar – Ts Niveaux + Impro	CCO	2h		x 17 € : €	x 16 € : €

PAIEMENTS :

- L'**Adhésion** à l'association 25-26 est obligatoire : **10 €** Je joins un règlement à part : ☐ en espèce ☐ par chèque
- Je règle mon **inscription** : ☐ en espèce en une seule fois ☐ par chèque en : ☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ 3 fois
(l'encaissement se fait chacun des 3 mois suivants l'inscription)

- ☐ j'ai pris connaissance du règlement intérieur (ci-dessous) et en accepte les conditions
☐ je déclare être en condition physique pour suivre les ateliers auxquels je m'inscris et détenir un certificat médical de moins de 3 mois (pas besoin de le fournir)
☐ J'autorise mon enfant mineur à participer aux ateliers auxquels il est inscrit

Fait à, le Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : INSCRIPTION

Le dossier d'inscription : fiche d'inscription remplie, participation aux frais (PAF) est à transmettre à AfroMundo, 3 boulevard de la Croix-Rousse, 69004 Lyon (adresse postale uniquement). Seules les personnes s'étant acquittées de leur adhésion et de leur droit d'inscription peuvent participer aux ateliers.

Article 2 : HORAIRES

Chaque participant est tenu de respecter les horaires afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours. Les enfants de moins de 10 ans doivent impérativement être repris par un adulte à la fin de la séance. Les mineurs étant dans l'obligation de quitter un entraînement ou une représentation avant sa fin devront fournir une décharge des parents ou être accompagnés par une personne majeure.

Article 3 : LOCAUX ET MATERIEL

Chaque participant est responsable des locaux et du matériel mis à disposition. Il devra veiller à leur respect et à leur bon ordre.

Article 4 : ACCES AU COURS

L'accès aux salles de cours est réservé aux membres inscrits pour la saison.

Article 5 : ENSEIGNEMENTS

Les cours sont sous la responsabilité d'un enseignement représentant de l'Association. Tout participant doit suivre ses instructions. Le rangement du local et du matériel font partie de la séance. Une tenue adaptée à la pratique de l'activité est exigée.

Article 6 : REPRESENTATIONS

Toute personne participant à des représentations publiques avec l'Association devra utiliser une tenue conforme aux normes établies par son enseignant. Il est possible que vous soyez photographié, filmé ou enregistré dans le cadre de ces représentations. AfroMundo pourra utiliser ces images pour promouvoir ses activités. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de votre part.

Article 7 : SECURITE

Il est interdit aux participants d'utiliser les salles de cours en dehors des horaires attribués l'Association. Hormis l'exclusion et l'expulsion immédiate des intéressés, l'association déclinera toute responsabilité en cas d'accident.

Par ailleurs, aucun exercice ne peut être pratiqué sans l'autorisation d'un enseignant.

Article 8 : ANNULATION ET CHANGEMENT DE COURS

Par AfroMundo :

Nous nous réservons le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est inférieur à 8 personnes pendant le 1er mois d'activité. Dans ce cas, les remboursements seront calculés au pro rata temporis pour les forfaits annuels et sur la base des cours non utilisés pour les cartes de cours.

Par l'élève :

Toute inscription est définitive. Une fois dans l'année, il pourra cependant échanger définitivement de cours, la régularisation du paiement sera alors faite.